



COMITE DE PILOTAGE N°03 DES 9 ET 10 NOVEMBRE 2018 A BRAZZAVILLE

Relevé de décisions et conclusions

Sujets	Décisions et conclusions
Participants	Le COPIL remercie Mme Florence Llorens, AFD Paris, pour sa participation à sa session. Il regrette l'absence des représentants des ministères des Affaires sociales et des Affaires étrangères.
Echange sur les contextes	<u>Faits marquants dans les deux pays</u> : les membres du COPIL constatent un climat social délétère. Ils notent un mécontentement économique et social. La précarité et la pauvreté augmentent. Ce climat n'est pas favorable à l'action des associations. Le COPIL recommande à ses membres une vigilance accrue sur les situations d'injustice et d'agir selon nos valeurs de solidarité. Le COPIL prend acte de la publication prochaine du PND 2018-2022, adopté au Parlement avec l'introduction de la gouvernance comme premier pilier.
Débat sur la nouvelle phase	Le COPIL prend acte du fait que le programme est en cours d'instruction à l'AFD. Il a pris connaissance du document programme déposé à l'AFD, rédigé conformément aux orientations de l'AP. Son budget, réaliste est monté sans la contrepartie du gouvernement congolais.
Rapport financier	Le COPIL tient à rappeler le respect des engagements pris par les OSC porteuses de projets, qui demandent transparence, bonne gouvernance et redevabilité. Il appelle la cellule exécutive à poursuivre les relances des 4 débiteurs sur les précédents FAP et de présenter un point lors du prochain COPIL. Le paiement des cotisations statutaires pour la phase d'envol devront être effectués au plus tard le 30 avril 2019 .
Compte-rendu des activités	En cas de demande, la Cellule exécutive peut délivrer une lettre de recommandation disant si l'OSC est membre du programme, et si elle a eu à exécuter un projet, le titre du projet et ses partenaires. Par ailleurs, les rapports d'audit d'un cabinet certifié par la CEMAC, suffisent à prouver qu'une OSC a mené un projet. Le COPIL rappelle que ses réunions, préparatoire et de restitution, sont des moments de vie associative, les déplacements ne sont pas pris en charge. Le COPIL garde l'idée d'organiser une activité de visibilité du PCPA au cas où la nouvelle phase est financée pour son lancement, à l'Institut français ou ailleurs. Une commission de préparation est mise en place composée des 3 membres du COPIL de Brazzaville et de la cellule exécutive.
Bilan des FAP	Le COPIL a décidé pour les futurs FAP, qu'en cas de non respect des engagements contractuels, une date butoir brève sera fixée, et cette règle figura dans les conventions. Il a été informé du retard de la clôture des projets initialement prévu le 15 juin 2018. Au cours de sa session, il a été informé que : 8 conventions sur 43 ont été soldées et que la majorité des rapports sont en examen. Il demande à tous les membres de répondre rapidement à toute demande de complément d'information transmise par la Cellule exécutive.

Sujets	Décisions et conclusions
Validation et sélection des projets IEDDH	<p>Le COPIL a été informé que l'appel à projet lancé a permis la réception de 25 dossiers, dont 22 ont instruits (3 inéligibles). Il a décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le financement de 7 projets ; - la mise sur liste d'attente de 6 projets ; - de ne pas financer 9 projets. <p>Concernant les 3 projets premiers projets mis en attente, le COPIL informe les porteurs ADUR, AJID et CUDHOC que leurs projets sortiront de la liste d'attente lorsque l'ensemble des rapports seront validés, avec pour date butoir le 30 novembre. Chaque porteur concerné fera l'objet d'un courrier à cet égard qu'il contresignera. A défaut, la signature d'une convention dans le cadre de cet appel ne sera pas possible et les suivants sur la liste seront financés. Il s'agit dans l'ordre des projets portés par USC, CODAC et ASPIJD.</p>
Suivi de la commission relation avec la DGI	<p>Le COPIL a été informé de la rencontre entre la commission et la Direction générale des impôts (DGI). Le COPIL informe ses membres, que pour toutes les OSC à but non lucratif aucune fiscalité ne s'applique. Cependant, toutes doivent s'acquitter du paiement de la taxe immobilière. Les OSC ayant des salariés doivent se rapprocher des services compétents. Après échanges, le COPIL prie ses membres d'exiger l'ordre de mission aux agents des impôts lorsqu'ils se présentent.</p>
Loi sur les associations	<p>Le COPIL souhaite que les OSC conservent une attitude respectueuse des autorités. <u>Suivi de la loi</u> : Blanchard Ngouala et Klément Mvembe intègrent la commission existante, dont le mandat est d'effectuer la veille, l'analyse et un plaidoyer technique. La commission est chargée de venir avec une proposition de fonctionnement pour le prochain COPIL.</p>
Dynamiques collectives locales	<p>Le COPIL acte un canevas qui sera approfondi lors d'échanges avec les membres et qui servira pour préparer l'accompagnement de ces dynamiques.</p>
Calendrier des activités	<p>Les enjeux de la période sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des comptes-rendus de : l'AP, la réunion sur le développement local du 20 nov. 2017 et du COPIL de mars 2018 ; - Diffusion du document sur le plaidoyer (projet IEDDH) ; - Solde des FAP ; - Finition de la cartographie des groupes vulnérables ; - Tenue du mini-séminaire sur la capitalisation inter-PCPA ; - Approfondissement de la cartographie des membres ; - Poursuite des activités du projet IEDDH ; - Contractualisation avec les porteurs des microprojets IEDDH ; - Identification des dynamiques locales ; - Tenue d'une réunion trimestrielle.
Prochain COPIL	<p>La prochaine session du COPIL se tiendra sous la présidence de Alain Delmas, avec comme co-président Anne-Marie Nzila et Bertin Olokawe.</p>

Fait à Brazzaville, le 10 novembre 2018

La Présidente

Anne-Marie Nzila